



à Besançon  
des logements étudiants  
tout confort à proximité du centre ville

Résidence **Le Portail**

6, rue Roy

25000 Besançon

[www.leportaillogimea.wordpress.com](http://www.leportaillogimea.wordpress.com)



# PLAN D'ACCÈS

## Immeuble Le Portail - 6 rue Roy - Besançon

Arrêts de bus et tramway à proximité : tramway n° 1 ou 2 - Ligne directe (l'UFR Médecine - Minjoz)  
n° 3 - Ligne directe (Campus La Bouloie)  
n° 4-10-15-22

Proche de la gare Viotte





Madame, Monsieur,

À proximité de ses Instituts de Formation (50 m à pied avec chemin privatif) à deux pas du lycée Jules Haag, et proche du Centre Ville (10 mn à pied), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs a construit un programme de logements pour étudiants.

Ces appartements dont la gestion a été confiée à l'association LOGIMEA, sont situés 6, rue Roy, à BESANCON, dans un environnement protégé et de qualité.

Afin de répondre à votre demande d'informations, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

- > Descriptif du Programme
- > Demande de réservation
- > Plan du site

Édith DOTAL PITTET est à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.  
(tél. 03 81 25 25 70, ou ligne directe 03 81 25 27 57)

Pour réserver votre appartement, merci de nous retourner rapidement la demande de réservation **accompagnée d'un chèque de 50 €** correspondant à votre adhésion à LOGIMEA, les appartements ne pouvant être loués qu'aux membres de l'association.

Dans l'attente de vous accueillir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

La Directrice

Delphine TEMPESTA

# DESCRIPTIF

70 logements meublés répartis de la façon suivante :

- 60 logements individuels (dont 2 pour handicapés)
- 10 logements en colocation avec 2 chambres indépendantes

## SURFACES HABITABLES

Logements individuels :	de 22,48 m <sup>2</sup> à 24,95 m <sup>2</sup>
Logements pour handicapés :	30,52 m <sup>2</sup>
Logements en colocation :	30,08 m <sup>2</sup> au total

## POUR VOTRE CONFORT

### DANS VOTRE LOGEMENT :

- Kitchenette avec 2 plaques électriques • 1 réfrigérateur • 1 évier
- 1 meuble sous évier • Éléments de vaisselle • 1 tablette de cuisine • 1 tabouret • 1 lit de 90x190 • Matelas • 1 table de chevet • 1 bureau • Étagères de bureau • 1 placard (penderie - étagères) • Salle de bain • Cabine de douche • 1 lavabo • Toilettes

### DANS LA RÉSIDENCE :

- 1 machine à laver et 1 sèche-linge • Cave indépendante par logement
- Boîte à lettres indépendante • Local cycles fermé • Foyer

## PRATIQUE

**La maintenance technique de votre logement est assurée par nos services.**

## REDEVANCE

Le prix du logement est une redevance forfaitaire, payable mensuellement, comprenant l'ensemble du loyer et des charges.

Sont compris dans les charges : une provision pour les consommations d'**électricité** et **eau**, les **impôts locaux**, l'assurance du logement, la mise à disposition du système WIFI installé par Orange permettant l'accès à Internet, et diverses taxes.

### MONTANT DE LA REDEVANCE MENSUELLE :

- de 470 à 498 €, en fonction de la surface, pour un logement individuel\*
- 325 € par étudiant pour un logement en colocation\*

La redevance est revue chaque 1<sup>er</sup> juillet sur la base de l'évolution de l'indice de référence du loyer.

## PARKING

- Emplacements couverts et en surface





## DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie d'un montant égal à un mois de redevance hors charges est demandé lors de la constitution du dossier.

En exemple, pour un logement individuel d'une surface de 23,22 m<sup>2</sup>, le dépôt de garantie sera de 234 € (au 01/07/22).



## AIDE AU LOGEMENT

Les logements sont conventionnés à l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Cette aide est calculée par la Caisse d'Allocations Familiales, en fonction des revenus de l'étudiant.

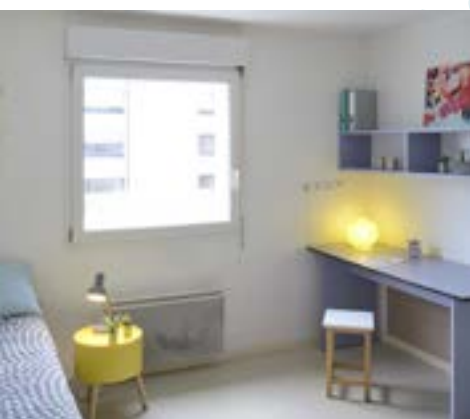
Exemple :

Montant versé pour un logement de 23,22 m<sup>2</sup> de surface habitable :

Montant de la redevance : 470 €

APL estimative : 145 € pour un étudiant non boursier

191 € pour un étudiant boursier



## DURÉE DE LOCATION ET MODALITÉ DE RÉSERVATION

La durée du contrat est de 12 mois (avec possibilité de résiliation avec un mois de préavis). Si le contrat est reconduit pour l'année suivante et que le logement n'est pas occupé en juillet et août, les charges ne seront pas facturées sur ces 2 mois.

Pour les étudiants souhaitant louer pour un semestre seulement, la redevance mensuelle est majorée. En cas de prolongation sur 12 mois la majoration est remboursée.

Les réservations se font à l'aide du document joint.



## SIGNATURE DU CONTRAT

Suite à votre réservation vous seront envoyés :

- le contrat de sous-location

- l'acte de caution solidaire

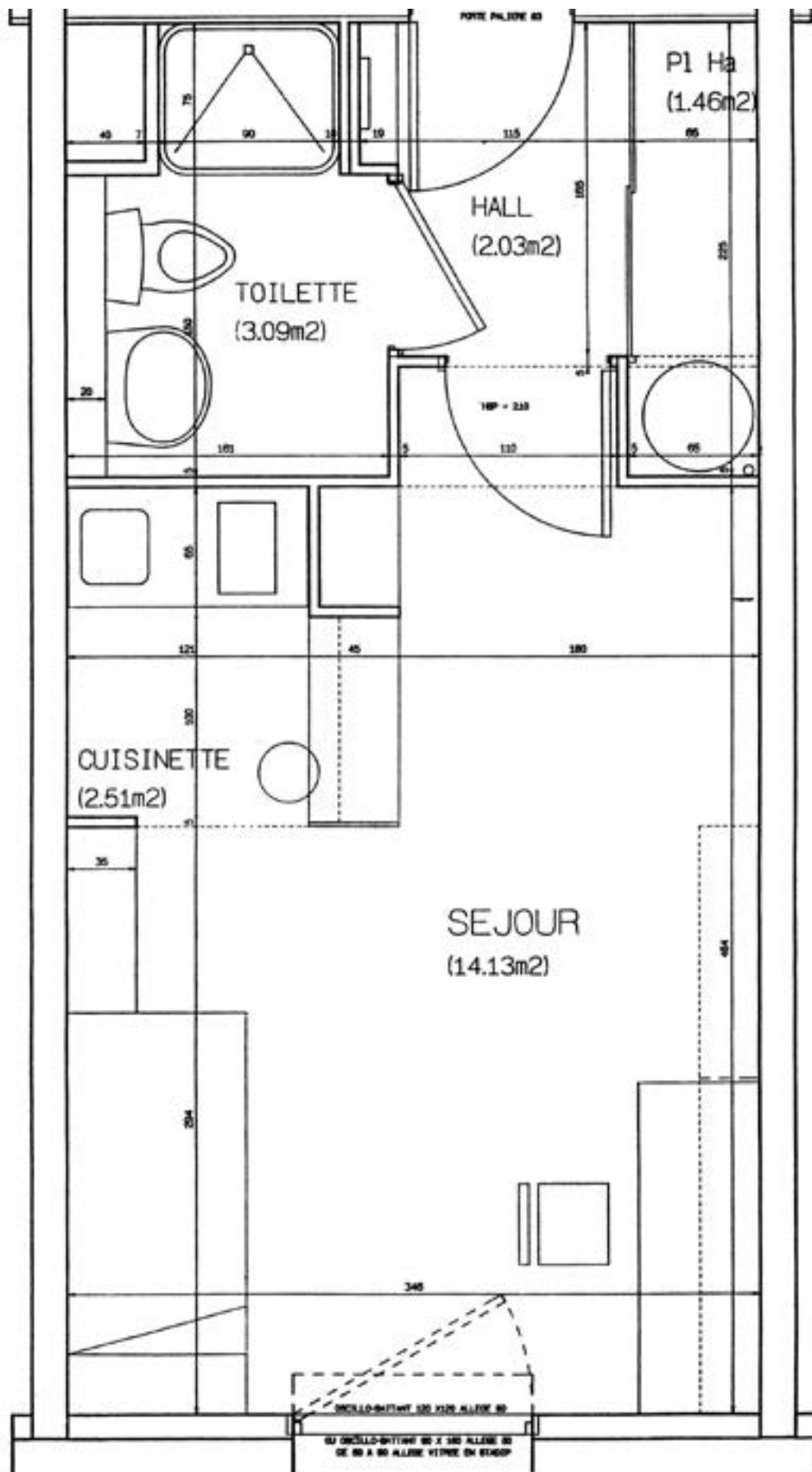
que vous nous remettrez signés, avant votre arrivée, accompagnés du chèque de dépôt de garantie, afin de confirmer votre inscription.

**>> NOTA : LES ANIMAUX NE SONT PAS ACCEPTÉS DANS LA RÉSIDENCE**

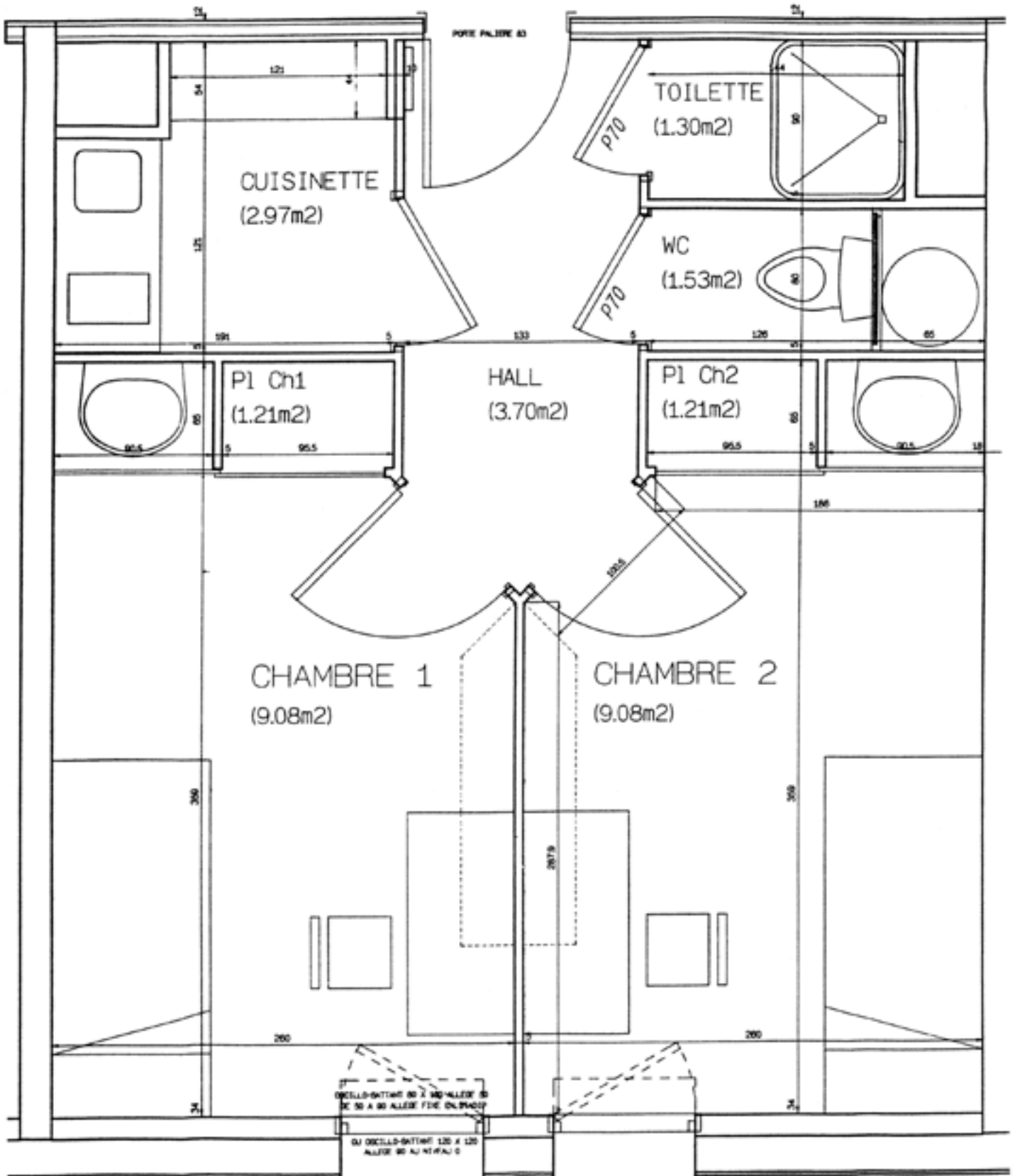
Des rondes de surveillance sont effectuées la nuit par une société prestataire de services.



# LOGEMENT SIMPLE : 23,22m<sup>2</sup>



# LOGEMENT DOUBLE : 30,08m<sup>2</sup>









# DEMANDE DE RÉSERVATION

À remplir au nom de l'étudiant

**Je soussigné(e) :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Ville : ..... Code Postal : .....

Pays : .....

Téléphone Fixe : .....

Téléphone Mobile : .....

Adresse mail : .....

Formation suivie : .....

Établissement (Iméa - autre) : .....

.....

**Réserve :**

- un logement :  individuel  
 double  
 handicapé

- un emplacement de parking :  couvert  
 en surface

**Pour une durée de location d'une année minimum**

**à compter du** .....

**Joindre un chèque de 50 € (à l'ordre de Logimea) :**

L'adhésion à l'Association Logimea est obligatoire pour toute demande de réservation.

Ce chèque sera retourné en cas d'annulation de la demande.

**Adresse de retour courrier :**

**LOGIMEA - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon**

Date et signature